

Changement d'adresse auto-entrepreneur

Description

Le changement d'adresse d'un [auto-entrepreneur](#) est un événement important. En effet, il est considéré comme une modification de l'activité. Ainsi, l'auto-entrepreneur doit obligatoirement effectuer la déclaration en ligne sur le guichet des formalités des entreprises.

[Créer ma micro-entreprise en ligne](#)

Comment déclarer un changement d'adresse en tant qu'auto-entrepreneur ?

Depuis le **1er janvier 2023**, il n'est plus possible d'effectuer les démarches liées à la création, la modification ou la cessation d'activité auprès d'un Centre de formalité des entreprises (CFE). En effet, ces démarches s'effectuent en ligne sur le site du Guichet unique. La demande de changement d'adresse peut également s'effectuer par courrier.

La déclaration de changement d'adresse d'un auto-entrepreneur directement en ligne

Pour effectuer sa déclaration de **changement d'adresse en ligne**, l'auto-entrepreneur doit se rendre sur le site de l'[INPI, le Guichet unique](#) en allant sur l'onglet "*déposer une formalité de cessation ou de modification d'entreprise*". Il faut ensuite choisir la rubrique "*modification d'entreprise*".

L'auto-entrepreneur doit **renseigner plusieurs informations** relatives à la demande de changement d'adresse (numéro de SIREN de l'entreprise, nature de l'activité, informations relatives à l'identité de l'auto-entrepreneur, etc.).

Enfin, l'auto-entrepreneur doit **transmettre les pièces justificatives** nécessaires pour le traitement de la demande de changement d'adresse.

La déclaration de changement d'adresse d'un auto-entrepreneur par courrier

Pour toutes sortes de raisons, l'auto-entrepreneur peut décider de ne pas réaliser la déclaration de changement d'adresse en ligne.

Dans ce cas, il devra la réaliser **par courrier**.

Pour ce faire, il faudra télécharger et imprimer le formulaire [Cerfa n°13905*04](#). Ce document correspond au formulaire de déclaration de modification ou de cessation d'activité – Micro-entrepreneur – P2P4.

L'auto-entrepreneur doit compléter le formulaire de la façon suivante :

1. Cocher "Modification" en haut du document ;
2. Cocher le type d'activité exercée par la [micro-entreprise](#) ;
3. Puisqu'il s'agit d'une modification d'activité, l'auto-entrepreneur doit, dans tous les cas, compléter les cadres 1, 9, 10 et 11 ;
4. En cas de changement de domicile personnel : compléter également le cadre 3 ;
5. En cas de changement de lieu d'exercice de l'activité : compléter également le cadre 6.

Le formulaire P2P4 se présente en **2 exemplaires**. Il est important de bien compléter et envoyer ces 2 exemplaires. Le courrier doit être adressé au CFE compétent. Par ailleurs, il faudra joindre la copie d'un justificatif d'identité en cours de validité (certifié conforme, daté et signé).

À noter : Certains CFE demandent également une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'auto-entrepreneur.

Pourquoi déclarer son changement d'adresse ?

L'adresse d'une entreprise, quelle qu'elle soit, est un élément essentiel. Pour l'auto-entrepreneur, l'adresse du domicile et le lieu d'exercice de l'activité peuvent être identiques. L'adresse représente alors le [siège social](#) de l'entreprise.

Zoom : [Créez votre micro-entreprise](#) avec LegalPlace ! Nos équipes se chargent de la réalisation de toutes les formalités de création de votre micro-entreprise. Ainsi, vous êtes déchargé de toutes les tâches chronophages liées à ces démarches. Pour ce faire, il vous suffit de compléter un court formulaire en ligne et de joindre les pièces

justificatives demandées.

De plus, le changement d'adresse d'un auto-entrepreneur est assimilé à une [modification de l'activité](#).

Par ailleurs, il est important que l'administration ait des renseignements à jour. En effet, l'auto-entrepreneur est **taxé et imposé** à la dernière adresse renseignée.

En outre, les différentes administrations, les partenaires commerciaux et les clients, mais également les créanciers de l'auto-entrepreneur doivent **pouvoir le contacter**, si nécessaire.

Il arrive également que le lieu d'exercice de l'activité et le lieu du domicile de l'auto-entrepreneur soient à **2 adresses distinctes**.

Ainsi, le changement d'adresse peut concerner l'une ou l'autre des adresses ou les deux.

Quelles sont les conséquences d'un changement d'adresse pour un auto-entrepreneur ?

Le changement d'adresse de l'auto-entrepreneur engendre une diffusion de l'information aux différents organismes publiques et, le cas échéant, un changement de numéro SIRET.

Par ailleurs, les partenaires commerciaux et clients pourront continuer à échanger avec l'auto-entrepreneur.

La transmission de l'information aux administrations

L'ensemble des administrations est **informé automatiquement** du changement de l'adresse déclarée. Parmi ces administrations, il y a notamment :

- L'URSSAF ;
- La [sécurité sociale des indépendants](#) (SSI) ;
- L'INSEE, etc.

Par ailleurs, l'auto-entrepreneur devra veiller à **avertir les services des impôts**.

De fait, le changement du lieu d'exercice de l'activité peut avoir une incidence sur le montant dû au titre de la [Cotisation Foncière des Entreprises](#).

En effet, le calcul de cette dernière prend en compte le lieu de domiciliation de l'entreprise et la surface des locaux occupés (si l'auto-entrepreneur dispose d'un bureau par exemple).

À noter : l'auto-entrepreneur doit informer les services des impôts de son changement d'adresse même s'il bénéficie de l'[exonération de la CFE](#).

En outre, si l'entreprise change de département, cela peut impliquer un changement de Centre de formalités des entreprises également.

En ce sens, s'il s'agit d'un changement d'adresse du lieu d'exercice de l'activité et donc d'un nouvel établissement. Cela a pour conséquence un changement de [numéro SIRET](#).

Le SIRET correspond au numéro d'identification d'un établissement d'une entreprise. Attribué par l'INSEE, il sert à identifier géographiquement une entreprise et ses établissements.

Attention : le changement de SIRET n'entraîne pas un changement de SIREN. Le numéro SIREN est un numéro unique. Il ne change pas. Il s'agit en effet de l'identifiant national de l'entreprise.

La transmission de l'information aux tiers

L'auto-entrepreneur qui déménage doit également prendre soin d'en informer les tiers. S'il n'a pas forcément à tous les contacter personnellement, il doit veiller à prendre les **mesures nécessaires**.

En pratique, l'auto-entrepreneur doit :

- Mettre à jour son adresse auprès des services postaux et recourir au service permettant de faire suivre les courriers à destination de l'ancienne adresse vers la nouvelle ;
- Modifier tous ses modèles de documents administratifs et commerciaux. Cela concerne essentiellement les [factures](#), les [devis](#), les contrats, les [conditions générales de vente](#), etc. ;
- Actualiser ses outils de communication (site internet, brochures commerciales, cartes de visite, etc.).

FAQ

Comment faire un changement d'adresse au CFE ?

La déclaration de changement d'adresse se fait facilement en ligne sur le site du CFE compétent. Il peut également se faire par courrier ou sur place en complétant le formulaire Cerfa n°13905*04.

Comment faire un changement d'adresse au niveau de la chambre des métiers ?

Le changement d'adresse auprès de la chambre des métiers se fait de la même manière que pour L'Urssaf. En effet, l'auto-entrepreneur peut le faire sur le site [cfe-metiers.com](#) ou par courrier.

Comment changer son SIRET ?

À l'issue de la déclaration de changement du lieu d'exercice de l'activité, le numéro SIRET est automatiquement modifié par l'INSEE dès lors qu'il y a un changement de zone géographique de l'établissement de l'entreprise. L'auto-entrepreneur reçoit donc directement son nouveau numéro SIRET.